

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE GUIDE DES ELEVES 2019-2020



8, rue du Manoir 76350 Oissel-sur-Seine. Tél. : 02 35 66 00 87

**Lundi et mardi : 11h-12h et 16h-17h, mercredi : 9h-12h et 14h-17h,
jeudi et vendredi : 16h-18h** (sauf vacances scolaires)

Directrice : Patricia Quélen - Directeur-adjoint : Fabien Chemin

Secrétaire : Pascale Laisney



École municipale de musique et de danse
DANSEUR

HOMMAGE

aux héros de la chanson
disparus de NP élite

Vendredi 24
Vendredi 25 juin 2017
à 20h à l'ESPACE ARAGON

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE
DANSE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

Le roi et l'oiseau

Mercredi 22 mai, 18h
Jeudi 23 et vendredi 24 mai 2019, 20h
Espace Aragon

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

VENDREDI 18 JANVIER 2019
20H ESPACE ARAGON

Molto Vivace

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE
DANSE MODERNE/STREET

#Cendrillon

Vendredi 29
et samedi 30
juin 2018 à 20h
Palais des congrès

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

SAMEDI 23 JUN 2018

Le nouveau

BAL FOLK

DÈS 20H AU PALAIS DES CONGRÈS

Tarif: 10 euros / 14 adultes
Réservation au 02 33 93 41 17 ou au 02 33 93 98 37

École municipale de musique et de danse
DANSE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

LE MAGICIEN D'OZ

Jeudi 1er et Vendredi 2 juin 2018
à 20h à l'ESPACE ARAGON

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Sur la Route

CHANSONS

VENDREDI 23 MARS 2018
20H ESPACE ARAGON

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

VENDREDI 2 FEVRIER 2018
20H ESPACE ARAGON

Prestissimo

École municipale de musique et de danse
WEEK-END DE L'ACCORDÉON

CONCERT DINATOIRE

Samedi 18 novembre 2017
19h, Palais des congrès
10€ avec repas

CONCERT

Dimanche 19 novembre
14h, Palais des congrès
avec l'Orchestre national d'accordéon
Tarif: 10€ et 14,5€

École municipale de musique et de danse

Dans son monde

Vendredi 23 et samedi 24
juin 2017 à 20h
Palais des congrès

École municipale de musique et de danse

Judi 8 et Vendredi 9 juin 2017
à 19h30 à l'Espaco Aragon

singing in Oissel

École municipale de musique et de danse
DANSE CONTEMPORAINE

LES AVENTURES DE PINOCCHIO

Judi 1er et Vendredi 2 juin 2017
à 20h à l'Espaco Aragon

VEN 19 & SAM 20 MAI 2017

LE HÉRISSON

MARIE PERLETTI
A MOUSSE ET AU MONDE

Samedi 19 mai - 19h30
Dimanche 20 mai - 14h30
Palais des congrès

École municipale de musique et de danse

Concert de Printemps

Samedi 25 mars 2017 à 20h
en l'église d'Oissel-sur-Seine

École municipale de musique et de danse

Vendredi 3 février 2017 - 19h30
Espace Aragon

Allegretto

École municipale de musique et de danse
DANSE MODERNE/JAZZ

Aladdin

Vendredi 24 et samedi 25
juin 2017 à 20h
Palais des congrès

SOMMAIRE

COURS DE MUSIQUE	4
COURS DE DANSE	6
REGLEMENT INTERIEUR	
Musique	7
Danse	9
A noter	11
TARIFS	12

REPRISE DES COURS LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

Pour se construire, il est tout aussi important d'apprendre à voir, à entendre et à ressentir que d'apprendre à lire et à écrire.

Développer le goût le plus tôt possible chez les gens, c'est développer leur sens critique, leur conscience individuelle.

C'est aussi découvrir l'importance de l'écoute de l'autre, du partage, de la tolérance. Autant d'acquis indispensables pour faire vivre une réelle démocratie.

COURS DE MUSIQUE

CUIVRES

Trombone (lundi)

professeur : Isabelle Duchemin

Trompette (lundi, mercredi, jeudi)

professeur : Joachim Crochemore

BOIS

Flûte à bec (du mardi au vendredi)

professeurs : Christophe Basset
et Bruno Sébire

Flûte traversière

(lundi, mercredi et vendredi)

professeur : François Tashdjian

Clarinette (lundi)

professeur : Nicolas Rouvroy

Saxophone (du lundi au jeudi)

professeur : Fabien Chemin

CORDES

Violon et Alto (du lundi au vendredi)

professeur : Stéphane Quélen

Violoncelle (mercredi)

professeur : Julie Vonderscher

Guitare classique

(mardi, mercredi et vendredi)

professeur : Christophe Basset

CLAVIERS

Accordéon (mercredi, vendredi)

professeur : Jean-Charles Danet

Piano (du lundi au samedi)

professeurs : Christine Lefèbvre
et Albine Rouquette

MUSIQUES ACTUELLES

Batterie-percussions

(lundi, mercredi et vendredi)

professeur : Benoît Douziech

Guitare électrique et guitare basse

(mardi, mercredi et vendredi)

professeur : Mathieu Levoivenel

CHANT

Cours de chant à partir de 14 ans

(coaching, technique vocale)

Audition d'entrée :

samedi 28 septembre à 14h

professeurs : Joachim Crochemore
et Emmanuel Dufay

ATELIERS

Ateliers de musiques actuelles

(mardi, mercredi et vendredi)

salle Jobim

professeur : Mathieu Levoivenel

Atelier de création de chansons

(horaire à définir avec les élèves)

salle Nougaro

professeur : Christophe Basset

Guitare d'accompagnement dès 15 ans

(horaire à définir avec les élèves)

salle Nougaro

professeurs : Christophe Basset
et Mathieu Levoivenel

JEUNES ENFANTS

Eveil musical 4 ans

jeudi : 17h15-17h45

salle Jobim

professeur : Bruno Sébire

Eveil musical 5 ans et/ou initiation musicale 6 ans (selon nombre d'élèves)

vendredi : 17h30-18h

salle Jobim

professeur : Bruno Sébire

Eveil musical et corporel 5 ans

vendredi : 16h30-17h15

Studio de danse

professeurs : Françoise Haquet
et Bruno Sébire

Initiation musicale 6 ans

jeudi : 18h15-18h45

salle Jobim

professeur : Bruno Sébire

En plus de ce cours collectif, les 6 ans découvriront une dizaine d'instruments.

GROUPES VOCAUX

Chorale 7-9 ans

mercredi : 14h-14h30

salle Jacques Brel

direction : Emmanuel Dufay

Chorale 7-11 ans

lundi : 17h30-18h

salle Duke Ellington

direction : Patricia Quélen

Chorale 9-12 ans

mercredi : 14h-14h30

salle Duke Ellington

direction : Patricia Quélen

Chorale d'ados (à partir de 13 ans)

mercredi : 14h30-15h15

salle Duke Ellington

direction : Joachim Crochemore

Chorale adultes

lundi : 19h30-21h

salle Duke Ellington

direction : Emmanuel Dufay

ORCHESTRES ET PETITS ENSEMBLES

Ensemble d'accordéons junior

mercredi : 14h30-15h15

salle Piazzola

direction : Jean-Charles Danet

Ensemble à cordes

mercredi : 17h-18h

salle Duke Ellington

direction : Stéphane Quélen

Ensemble «Jeunes vents»

Jeudi : 17h-17h45

salle Duke Ellington

direction : Joachim Crochemore

Groupe «Folk» ados

mercredi : 18h-19h

salle Duke Ellington

direction : Stéphane Quélen

et Christophe Basset

Groupe «Pop-Folk» adultes

jeudi : 20h-21h15

salle Duke Ellington

direction : Stéphane Quélen

Orchestre de jazz

jeudi : 18h30-19h30

salle Duke Ellington

direction : Fabien Chemin

Orchestre d'accordéons

vendredi : 19h15-20h30

salle Duke Ellington

direction : Jean-Charles Danet

COURS DE DANSE

JEUNES ENFANTS

Eveil corporel et musical 5 ans

Vendredi : 16h30 -17h15
professeurs : Françoise Haquet
et Bruno Sébire

Eveil corporel 5 ans (si demandes)

Mercredi : 13h -13h30
professeur : Françoise Haquet

Initiation corporelle 6 ans

Mercredi : 11h15-12h
professeur : Françoise Haquet

Initiation danse 7 ans

Mardi : 16h30-17h30
Mercredi : 9h-10h
professeurs : Françoise Haquet
et Emmanuel Dufay

DANSE CLASSIQUE

Professeur : Françoise Haquet

I^{er} cycle 1^{re} année (IC1)

Lundi : 16h30-17h30
Mercredi : 10h-11h15 (avec les IC2)

I^{er} cycle 2^e année (IC2)

Mardi : 17h30-18h45
Mercredi : 10h-11h15 (avec les IC1)

I^{er} cycle 3^e année (IC3)

Lundi : 17h30-19h
Mercredi : 13h30-15h
Lundi : 19h-20h30 (cours de danse contemporaine recommandé)

II^e cycle 1^{re}, 2^e et 3^e année (IIC2 1, 2 et 3)

Vendredi : 17h15-19h
Mercredi : 15h-16h45
Lundi : 19h-20h30 (cours de danse contemporaine recommandé)

III^e cycle

Mardi : 19h-21h
Vendredi : 19h-21h
Lundi : 19h-20h30 (cours de danse contemporaine recommandé)

DANSE JAZZ

Professeur : Patricia Basso

IC1

Mercredi : 16h45-17h45
Samedi : 10h30-11h30

IC2

Jeudi : 17h-18h15 (+ complémentaires)
Samedi : 11h30-12h30

IIC1

Mercredi : 17h45-18h45
Jeudi : 18h15-19h45
Lundi : 19h-20h30 (cours de danse contemporaine recommandé)

IIC2

Jeudi : 19h45-21h15
Samedi : 12h30-13h30
Lundi : 19h-20h30 (cours de danse contemporaine recommandé)

IIIC1 et 2

Mercredi : 18h45-20h15
Samedi : 13h30-15h
Lundi : 19h-20h30 (cours de danse contemporaine recommandé)

Atelier ados-adultes

Mercredi : 20h15-21h30 (+ samedi : 12h30-13h30 après avis du professeur)

DANSE CONTEMPORAINE

Professeur : Sophie Durremberger

pour danseuses classiques et jazz à partir du I^{er} cycle 3^e année

Lundi : 19h-20h30

REGLEMENT INTERIEUR

L'Ecole municipale de musique et de danse d'Oissel-sur-Seine est une école où l'on enseigne deux arts : **la musique et la danse**. C'est un **établissement spécialisé d'enseignement artistique**. Les professeurs sont tous musiciens ou danseurs diplômés professionnels. Des cours sont dispensés à des élèves de tout âge, de tout niveau.

Un travail régulier est demandé à chaque élève :

- En musique, un entraînement régulier doit être pratiqué à la maison : indispensable !
- En danse, il s'agit d'être très attentif et se donner « à fond » pendant les cours.

LA MUSIQUE

LA PEDAGOGIE

Les professeurs mènent une double pédagogie :

- un apprentissage à l'oreille et
- un apprentissage sur partitions.

Quel que soit l'instrument choisi (de la flûte à bec à la guitare basse en passant par le violon et la percussion), **le répertoire est très vaste** : baroque, classique, folk, jazz, variétés, musique contemporaine...

Lors de ses études musicales à l'Ecole, l'élève aura l'occasion de jouer tous ces répertoires. Cette ouverture sur tous les styles de musique est primordiale pour apprécier et évoluer dans cet art si riche qu'est la Musique. Nous souhaitons former des instrumentistes, bien sûr, mais aussi des mélomanes, **ayant une culture musicale aussi élargie que possible**.

Une petite discothèque est à la disposition des élèves : les CD peuvent être empruntés gratuitement pour une durée de 3 semaines (en cas de détérioration ou de perte, une participation de 15 € sera facturée à la famille).

Une vidéothèque est en train de se constituer. Les élèves pourront écouter et regarder des extraits de concerts avec leurs professeurs.

LES CONCERTS ET LES SPECTACLES

Chaque année, les élèves participeront à des concerts ou des spectacles, dans une salle de

l'Ecole, à l'Espace Aragon, au Palais des Congrès, à l'extérieur d'Oissel.

Pour cela, des répétitions (pouvant perturber les horaires de cours habituels) seront organisées : le but étant que ces élèves donnent le meilleur d'eux-mêmes dans des conditions optimales : musique dûment répétée, enchaînements fluides, son et lumière régis par des professionnels.

Le fait de participer activement à ces manifestations publiques fait beaucoup progresser les élèves (au moins une participation à un concert est demandée à chaque élève, même adulte, chaque année).

LA PRATIQUE COLLECTIVE

Une place très importante est donnée à la pratique collective : un élève s'inscrivant à l'Ecole accepte de participer régulièrement à des petits ensembles musicaux ou à des orchestres (quel que soit son âge) et de jouer en public. Il s'agit donc de **participer à la vie de l'Ecole**. Cela fait partie intégrante de notre pédagogie musicale.

Les adultes sont aussi concernés par cette pratique collective. Pas de test annuel obligatoire, mais il leur sera demandé une assiduité satisfaisante, un travail régulier, une ou plusieurs prestations en public, riches moments de partage, moments de réelle communication de leur art.

Si les élèves ne rentrent pas dans ce cadre, la solution des cours particuliers à domicile par un professeur indépendant, peuvent sans doute leur convenir : cours à la carte, pas de « contrepartie », de l'individuel pur. L'Ecole ne dispense pas ce genre de cours.

LA FORMATION MUSICALE (SOLFÈGE)

Il est obligatoire parce que très utile : si un élève ne sait pas lire des partitions, il ne pourra jamais jouer en groupe, il ne pourra pas déchiffrer de partitions sans l'aide du professeur. Il se fermera beaucoup de portes musicales.

Le professeur donne régulièrement du travail à la maison : ne pas l'effectuer régulièrement ralentit considérablement l'élève dans sa progression. Le cours de Solfège pourra être donné par un professeur d'instrument ou par un professeur de Solfège, selon les cas. La durée des cours peut varier d'une année sur l'autre.

LES EVALUATIONS

L'équipe pédagogique, en accord avec les directives officielles du Ministère de la Culture, a établi un cursus d'études : des cycles comprenant chacun plusieurs années avec des compétences spécifiques répertoriées.

Ainsi, afin que l'élève puisse avoir une juste idée de ses progrès, **une évaluation sera effectuée chaque année** en présence d'un jury et d'un membre de la Direction. Elle sera publique.

A partir du 11^{ème} cycle, les cours d'instruments ont une durée de 45 mn, à condition que l'élève continue à passer régulièrement les Evaluations annuelles.

En fin d'année scolaire, après avoir fait un bilan avec la directrice et le professeur d'instrument, bilan qui laisserait apparaître manifestement une faible motivation de la part de l'élève, ses responsables légaux peuvent choisir de le réinscrire uniquement pour la première période de

l'année scolaire suivante, soit de septembre à décembre.

En décembre, si le constat devait se confirmer et après avis de la directrice et du professeur d'instrument, alors le retrait de l'école est rendu possible et le règlement de la 2^e partie ne sera pas exigé. Cette décision sera dès lors notifiée par la collectivité au Trésor Public.

LES LOCATIONS D'INSTRUMENTS

Les familles ont la possibilité de louer des instruments de musique pendant une période limitée à 3 ans. Seules, les révisions normales dues à l'usure seront prises en charge par l'Ecole.

Dans tous les autres cas, les réparations sont à la charge des familles. Il vous est conseillé de prendre une assurance. Ces instruments ont une valeur comprise entre 500 et 5 000 €.

ET L'EXPRESSION : « C'EST UN LOISIR » ?

En effet, il n'est pas **obligatoire** de pratiquer la musique ou la danse. Ce n'est pas une **activité imposée**, comme l'école primaire, le collège, le lycée, l'usine ou le bureau.

En revanche, c'est un loisir qui demande de faire des efforts soutenus et réguliers.

En musique, l'élève aura à surmonter des difficultés par un travail, un entraînement musical régulier à la maison (entraînement physique, musculaire et musical).

Nous ne sommes par forcément dans le **plaisir immédiat**. Quelquefois oui, quand le morceau de musique est très facile. Parfois il faudra faire preuve de persévérance pour arriver à maîtriser la difficulté. La maîtrise artistique est à l'image de la vie ; persévérance, courage, concentration sont des atouts précieux pour chaque être humain.

En ce qui concerne les enfants, la présence de leurs parents à côté d'eux lorsqu'ils s'entraînent à la maison, leur intérêt pour le morceau qu'ils sont en train de jouer est **une grande aide**

pour eux et ceci même si les parents ne sont pas musiciens.

Et puis nous vous conseillons de «laisser le temps au temps» : il faut souvent des années pour former un bon musicien, un bon danseur. Pratiquer la musique ou la danse, c'est s'engager sur du long terme : les « zappings » d'activités (une année de poney, une année de guitare, une année de poterie...) ne permettent pas à l'enfant d'approfondir sa pratique.

La musique n'est pas un monde superficiel : son

apprentissage ressemble plus à de **l'artisanat** qu'à du « virtuel » et demande une très grande précision gestuelle que l'élève acquiert avec le temps.

Alors, de la persévérance : oui ! Mais quelle satisfaction quand on a réussi à jouer ce fameux passage difficile ! Quel plaisir de jouer en groupe ! Quel plaisir d'offrir ses morceaux à un public et de maîtriser son trac ! Quel plaisir d'être à l'écoute de l'autre et de partager ses émotions !

LA DANSE

Un certificat médical confirmant que l'élève ne présente pas de contre-indication à la pratique de la danse, vous sera demandé à l'inscription à partir de 7 ans. Il sera valable un an et sera à renouveler à chaque rentrée scolaire. Il devra être amené au secrétariat, au plus tard le 30 novembre. Au-delà de cette date, l'élève ne sera plus accepté en cours.

En dehors de cette formalité, pensez à signaler au professeur **tout problème de santé chronique** (asthme...) **ou passager** (verrues plantaires, douleurs particulières...) ainsi qu'une dyslexie décelée, une scoliose. N'hésitez pas à informer l'enseignant si un événement perturbe votre enfant, plus il le connaîtra, mieux il pourra le prendre en charge. Les élèves danseurs n'auront pas de travail à la maison mais il est important que les cours soient suivis **avec assiduité**. Certains niveaux nécessitent une pratique deux fois par semaine.

L'inscription de votre enfant à la danse implique sa participation au(x) spectacle(s) de danse.

Il est conseillé d'éviter de cumuler plusieurs activités physiques le même jour.

Il est obligatoire de participer au(x) spectacles organisés par l'Ecole. Il est également obligatoire de venir à chaque répétition.

TENUE ET COIFFURE DE DANSE CLASSIQUE

La danse est un travail sur le corps. La couleur des justaucorps pour les élèves de classique est fixée par cours par le professeur :

- **Eveil corporel et musical 5 ans** : tee-shirt, jogging, cycliste ou caleçon, chaussettes ou nu-pieds,
- **Initiation corporelle 6 ans** : justaucorps rose à petites bretelles, collant rose de danse, chaussettes ou nu-pieds,
- **Initiation danse 7 ans IC1, IC2, IC3, IC4, II^e cycle, III^e cycle** : justaucorps (commande groupée), chaussons ½ pointes bi-semelles.

Pour les ½ pointes, il est indispensable d'y coudre des élastiques au niveau du coup de pied : ainsi les chaussons tiennent bien aux pieds sans serrer le cordon qui généralement leur fait mal derrière.

Pour les élèves qui font ou feront des pointes, à partir des cours de IIe Cycle, nous attendrons les vacances de la Toussaint afin d'étaler les dépenses.

Pour les familles en difficulté, n'hésitez pas à contacter le professeur qui pourra peut-être vous prêter une tenue et des chaussons. De même, si des chaussons sont trop petits, vous pouvez les remettre au professeur pour enrichir son stock de prêt. Est-il utile de préciser que la possession de pointes à sa taille est indispensable à cette pratique ?

Le chignon classique ne correspond pas seulement à une norme esthétique mais à une facilité technique.

Lors de l'apprentissage des pirouettes, votre enfant sera gêné par ses cheveux détachés et pourrait même se faire mal avec une queue de cheval.

Pensez au bandeau pour les cheveux plus courts et prévoyez des élastiques dans son sac de danse.

Après les années d'initiation, les cours de danse classique ont lieu 2 fois par semaine voire 3 fois pour les plus grandes. Cette fréquence est indispensable pour un travail musculaire efficace et payant, et pour que votre enfant soit intégré dans le groupe.

TENUE DE DANSE MODERN' JAZZ

- **IC1** : justaucorps blanc à petites bretelles, pantalon de jazz noir
- **IC2 et IC3** : justaucorps noir, pantalon de jazz noir
- **Pour les autres niveaux** : tee-shirt ou brassière, pantalon de jazz noir.

A NOTER

RESPONSABILITE ENVERS LES ELEVES MINEURS

1. Les élèves mineurs sont uniquement pris en charge par l'École municipale de musique et de danse à leurs horaires de cours, pendant les répétitions et lors des auditions, concerts et spectacles. En dehors de ces cinq cas, les mineurs sont sous la seule responsabilité de leurs parents ou responsables légaux ou de personnes désignées par eux.
2. Les parents ou responsables légaux sont tenus de vérifier la présence du professeur à chaque cours. L'École municipale de musique et de danse n'assure pas de surveillance des élèves mineurs en cas d'absence de professeurs. Lorsque le cours n'a pas lieu, l'élève n'est pas sous la responsabilité de l'École municipale de musique et de danse.

EN CAS D'ABSENCE...

DES ELEVES :

1. A chaque absence d'élève mineur, l'École envoie une feuille d'absence aux responsables légaux. Ceux-ci doivent la remplir et la signer. L'élève la rapporte à son ou ses professeurs à son retour à l'École.
2. Trois absences non justifiées peuvent entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion temporaire puis définitive de l'élève.

DES PROFESSEURS :

Lorsque le professeur est en arrêt maladie, en congé de paternité, en congé pour cause de décès d'un proche (congés légaux des employés de la Fonction Publique), le cours n'est pas rattrapé. En revanche, si le professeur joue dans un concert ou s'il est demandé en tant que jury d'examen, le cours sera rattrapé en accord avec les disponibilités de l'élève.

REINSCRIPTION ET FREQUENCE DES COURS

1. Tout élève n'ayant pas réglé totalement la cotisation de l'année précédente, ne pourra pas se réinscrire à l'École municipale de musique et de danse l'année suivante.
2. Le remboursement de la cotisation est impossible après abandon. **Toute activité commencée est due.**
3. Les cours sont hebdomadaires et l'École municipale de musique et de danse suit le calendrier de l'Éducation nationale.

VACANCES SCOLAIRES 2019-2020

Toussaint : du samedi 19 octobre 2019 après les cours au lundi 4 novembre 2019 matin

Noël : du samedi 21 décembre 2019 après les cours au lundi 6 janvier 2020 matin

Hiver : du samedi 15 février 2020 après les cours au lundi 2 mars 2020 matin

Printemps : du samedi 11 avril 2020 après les cours au lundi 27 avril 2020 matin

Pont de l'Ascension : du mercredi 20 mai 2020 après les cours au lundi 25 mai 2020 matin

Été : samedi 4 juillet 2020 après les cours.

TARIFS

COURS D'INSTRUMENTS, D'EVEILS MUSICAUX 4 ET 5 ANS, D'EVEIL MUSICAL ET CORPOREL 5 ANS ET D'INITIATION MUSICALE 6 ANS

QUOTIENT FAMILIAL	Cotisation annuelle	Montant du 1 ^{er} versement	Montant du 2 ^e versement	Cotisation mensuelle
< ou égal à 528,80€	6,40€	2,60€	3,80€	0,64€
Entre 528,81€ et 611,15€	23,30€	9,35€	13,95€	2,33€
Entre 611,16€ et 696,85€	39,20€	15,70€	23,50€	3,92€
Entre 696,86€ et 782,60€	56,05€	22,45€	33,60€	5,60€
Entre 782,61€ et 868,40€	71,85€	28,75€	43,10€	7,18€
Entre 868,41€ et 954,20€	88,80€	35,55€	53,25€	8,88€
Entre 954,21€ et 1 039,90€	105,60€	42,25€	63,35€	10,56€
Entre 1 039,91€ et 1 125,85€	121,50€	48,60€	72,90€	12,15€
Entre 1 125,86€ et 1 211,35€	138,40€	55,35€	83,05€	13,84€
Entre 1 211,36€ et 1 299,20€	154,25€	61,70€	92,55€	15,42€
Supérieur ou égal à 1 299,21€	171,20€	68,50€	102,70€	17,12€
Extérieurs à la ville d'Oissel	315,85€	126,35€	189,50€	31,58€
Extérieurs à la métropole	347,40€	138,95€	208,45€	34,74€

COURS DE DANSE, D'INITIATION CORPORELLE 6 ANS ET D'INITIATION DANSE 7 ANS

QUOTIENT FAMILIAL	Cotisation annuelle	Montant du 1 ^{er} versement	Montant du 2 ^e versement	Cotisation mensuelle
< ou égal à 528,80€	26,70€	10,70€	16€	2,67€
Entre 528,81€ et 611,15€	43,60€	17,45€	26,15€	4,36€
Entre 611,16€ et 696,85€	59,50€	23,80€	35,70€	5,95€
Entre 696,86€ et 782,60€	76,35€	30,55€	45,80€	7,63€
Entre 782,61€ et 868,40€	92,10€	36,85€	55,25€	9,21€
Entre 868,41€ et 954,20€	109,10€	43,65€	65,45€	10,91€
Entre 954,21€ et 1 039,90€	125,90€	50,40€	75,50€	12,59€
Entre 1 039,91€ et 1 125,85€	141,80€	56,75€	85,05€	14,18€
Entre 1 125,86€ et 1 211,35€	158,70€	63,50€	95,20€	15,87€
Entre 1 211,36€ et 1 299,20€	174,55€	69,85€	104,70€	17,45€
Supérieur ou égal à 1 299,21€	191,50€	76,60€	114,90€	19,15€
Extérieurs à la ville d'Oissel	336,15€	134,50€	201,65€	33,61€
Extérieurs à la métropole	367,70€	147,10€	220,60€	36,77€

Réductions appliquées de :

- 5 % pour 2 élèves inscrits du même foyer
- 10 % pour 3 élèves inscrits du même foyer
- 15 % pour 4 élèves inscrits et plus du même foyer

Mode de calcul de la réduction :

Montant total des sommes à payer x $\frac{\text{taux}}{100}$ = montant de la réduction

Cotisations : La cotisation est due pour l'année entière (excepté en cas de problème de santé nécessitant l'arrêt des cours et sur présentation d'un certificat médical).

La cotisation peut être payable en deux versements à la demande de la famille, à raison d'un premier versement en septembre (4/10 de la cotisation annuelle) et d'un deuxième versement en janvier (6/10 de la cotisation annuelle).

Les élèves s'inscrivant au mois de janvier paient 6/10 de la cotisation annuelle. Les élèves s'inscrivant à partir du mois de février paient le tarif mensuel.

La pratique de la musique et de la danse donne lieu à des inscriptions distinctes.

Pour les élèves pratiquant plusieurs instruments, le tarif est divisé par deux à partir du deuxième instrument.

Pour les élèves pratiquant plusieurs styles de danse, le tarif est divisé par deux à partir du deuxième style de danse (excepté pour les danseuses classiques qui ont des cours obligatoires de danse contemporaine dans leur cursus).

Mode de calcul du quotient familial

$\frac{1/12 \text{ des revenus annuels 2018 (avant abattement fiscal) + prestation Caf mai 2019}}{\text{Nombre de parts au foyer (1 par parent et 1/2 par enfant)}}$

Les élèves osseliens ne s'étant pas présentés, munis de leurs justificatifs (feuille d'impôt 2018 et relevé Caf) pour permettre l'application d'un tarif soumis au quotient familial **avant le 29 novembre au soir**, seront dans l'obligation de payer directement au Trésor public, le tarif annuel maximum.

De plus, les personnes n'ayant pas effectué le 2^e versement au 31 janvier, seront dans l'obligation de payer leur solde directement au Trésor Public.

Les «Bons Temps Libre» et les chèques «Pass'culture76» sont acceptés pour le règlement de l'ensemble des cotisations de l'Ecole de musique et de danse.

Bénéficiaire du tarif ossilien : les élèves majeurs domiciliés à Oissel, les élèves dont un des deux responsables légaux habite Oissel, les élèves sous la responsabilité d'une assistante familiale habitant Oissel, les élèves résidant dans un foyer d'accueil à Oissel, les élèves majeurs payant des impôts locaux et les élèves mineurs dont les responsables légaux paient des impôts à Oissel.

Les «Aides aux temps libre», «Atouts Normandie» et les «Pass'Jeunes 76» sont acceptés pour le règlement de l'ensemble des cotisations de l'Ecole municipale de musique et de danse.

LOCATIONS D'INSTRUMENTS

QUOTIENT FAMILIAL	Cotisation annuelle	Montant du 1 ^{er} versement	Montant du 2 ^e versement	Cotisation mensuelle
< ou égal à 528,80€	19,10€	7,65€	11,45€	1,91€
Entre 528,81€ et 611,15€	29,70€	11,90€	17,80€	2,97€
Entre 611,16€ et 696,85€	39,15€	15,70€	23,45€	3,91€
Entre 696,86€ et 782,60€	49,70€	19,90€	29,80€	4,97€
Entre 782,61€ et 868,40€	59,25€	23,70€	35,55€	5,92€
Entre 868,41€ et 954,20€	69,75€	27,90€	41,85€	6,97€
Entre 954,21€ et 1 039,90€	80,40€	32,20€	48,20€	8,04€
Entre 1 039,91€ et 1 125,85€	89,85€	35,95€	53,90€	8,98€
Entre 1 125,86€ et 1 211,35€	100,45€	40,20€	60,25€	10,04€
Entre 1 211,36€ et 1 299,20€	110,95€	44,40€	66,55€	11,09€
Supérieur ou égal à 1 299,21€	120,45€	48,20€	72,25€	12,04€
Extérieurs à la ville d'Oissel	209,15€	83,70€	125,45€	20,91€
Extérieurs à la métropole	230,05€	92,05€	138€	23€

La location d'instruments est due pour l'année et limitée à 3 ans. La location mensuelle n'est réservée qu'aux personnes s'inscrivant à partir du mois de février.

Forfait location d'instruments pour associations ou collectivités : 171,18€ l'année.

PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES SEULES (CHORALES et ORCHESTRES)

QUOTIENT FAMILIAL	Cotisation annuelle	Montant du 1 ^{er} versement	Montant du 2 ^e versement
< ou égal à 528,80€	9,60€	3,85€	5,75€
> ou égal à 528,81€	20,10€	8,05€	12,05€
Extérieurs à la ville	40,20€	16,10€	24,10€
Extérieurs à la métropole	44,20€	17,70€	26,50€

Le tarif « pratiques musicales collectives seules » concerne uniquement les élèves non-inscrits en cours d'instruments.

Les élèves s'inscrivant à ces pratiques, entre septembre et décembre, paient la cotisation annuelle. S'ils s'inscrivent entre janvier et juin, ils paient 60% de la cotisation annuelle.

Ces tarifs ne concernent pas les stages organisés par l'Ecole car ils sont considérés comme des activités occasionnelles sans que la durée ni le contenu soit fixe.

GARDERIE DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le tarif est de 12,10€ par an et par enfant.

École municipale de musique et de danse

de clubs à grande échelle, de la salle au foyer

Echappées belles

Samedi 18 juin 2016 à 20h à l'Esp. Aragon

École municipale de musique et de danse
DANSE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

RÊVES D'HUMANITE

Jéudi 2 et vendredi 3 juin 2016 à 20h à l'Esp. Aragon

École municipale de musique et de danse

Le pouvoir des fleurs

Samedi 21 mai 2016 à 17h et à 20h
Bibliothèque municipale Galilée

CONCERT

Les Cathédrales de Claude Monet

Mercredi 11 mai 2016 20h30
Chapelle de la congrégation Saint-Ambroise-les-Elbeuf

École municipale de musique et de danse

mercredi 4 mai 2016 à 20h à l'Esp. Aragon

Concert pop rock

École municipale de musique et de danse

Appassionata

Jéudi 10 et vendredi 11 mars 2016 à 19h30 Espace Aragon

École municipale de musique et de danse

vendredi 17 novembre 2015 à 19h30 à l'Esp. Aragon

Légende normande

École municipale de musique et de danse

ROMEO JULIETTE

DANSE MODERN JAZZ

Vendredi 26 et samedi 27 juin 2015 à 20h Palais des congrès

École municipale de musique et de danse

Bal folk

Samedi 20 juin 2015 à 20h au Palais des congrès

École municipale de musique et de danse
DANSE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

EH BIEN DANSEZ MAINTENANT

Jéudi 4 et vendredi 5 juin 2015 à 20h Espace Aragon

École municipale de musique et de danse

Au temps de Bach

Samedi 18 avril 2015 à 19h30 Eglise Saint-Martin

Vendredi 27 à 28h, samedi 28 à 15h et 20h et dimanche 29 juin 2014 à 15h au Palais des congrès

50 ans DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

École municipale de musique et de danse

QUAND LES HOMMES VIVRONT D'AMOUR

Vendredi 28 mars, 20h, Espace Aragon

École municipale de musique et de danse

28 et 29 novembre 2013 à 19h30 à l'Esp. Aragon

Um pouquinho do Brasil

École municipale de musique et de danse

27 et 28 juin 2013 à 20h à l'Esp. Aragon

DU 6^e AU 7^e ART

École municipale de musique et de danse

30 et 31 mai 2013 à 20h à l'Esp. Aragon

MEURRE PAPEUR

Mairie d'Oissel-sur-Seine
Place du 8 mai 1945
76350 Oissel-sur-Seine
Tél. : 02 32 95 89 89
www.ville-oissel.fr

Ecole municipale de
musique et de danse
8, rue du Manoir
76350 Oissel-sur-Seine
Tél. : 02 35 66 00 87



ville-oissel.fr



[Ville d'Oissel sur Seine](https://www.facebook.com/VilleOissel-sur-Seine)



[@VilleOissel](https://twitter.com/VilleOissel)